

ANTHROPEN

Le dictionnaire francophone d'anthropologie ancré dans le contemporain

COMMUNS

Hervé, Caroline
Université Laval, Canada

Date de publication : 2018-12-21

DOI: <https://doi.org/10.17184/eac.anthropen.086>

[Voir d'autres entrées dans le dictionnaire](#)

Les communs (commons en anglais) peuvent être définis comme un ensemble de ressources physiques, matérielles ou immatérielles que les êtres humains cherchent à exploiter, à gérer ou à protéger pour assurer leur survie biologique, économique, sociale ou encore culturelle. Très à la mode depuis une quarantaine d'années en anthropologie, en sociologie, en histoire, en économie et en philosophie, ce concept a vu son champ d'application s'élargir, ses propositions théoriques s'étoffer et ses analyses se complexifier, tout en perdant progressivement son sens historique. Sortis du champ académique et instrumentalisés par les mouvements de résistance au néolibéralisme, les communs sont désormais au cœur de débats de société. La façon dont commun interroge les interactions entre les êtres humains et leur environnement de même que son intérêt pour éclairer la fabrication du social et sa réutilisation dans le débat public en font un objet de recherche riche pour l'anthropologie.

La définition du concept de communs est une entreprise difficile tant il renvoie à des usages divers. Si certain.e.s chercheur.e.s tendent à privilégier, en français, l'usage du pluriel afin de marquer la grande variété des ressources regroupées sous le terme communs (ressources naturelles, mais également sociales ou intellectuelles), d'autres insistent sur l'importance de l'utiliser au singulier afin de souligner son potentiel théorique et pratique (Hardt et Negri 2012 ; Dardot et Laval 2014). L'origine étymologique du terme commun, construit sur les mots latins cum et munus, renvoie à une idée centrale, celle de la mise en commun ou de la gestion commune de biens, mettant l'accent sur le fait que le commun « implique donc toujours une certaine obligation de réciprocité liée à l'exercice de responsabilités publiques » (Dardot et Laval 2014 : 23). Ces deux aspects, celui de la réciprocité et celui de la responsabilité publique, sont au cœur de la définition historique des communs.

Les origines du concept renvoient à une pratique de gestion des terres qui était courante dans différentes régions d'Europe avant la fin du Moyen-Âge et qui consistait en la gestion commune de certaines terres par un groupe de personnes ou d'unités familiales pendant une période de temps limitée. Dans certaines circonstances, tout le monde pouvait avoir accès à ces terres, selon des règles particulières ; dans d'autres, leur usage était restreint et contrôlé. Ce fonctionnement communal a progressivement été mis en cause par les autorités publiques et les cercles politiques à partir du milieu du XVIIIe siècle. En l'espace d'un siècle, la plupart des communs en Europe de l'Ouest devinrent ainsi des propriétés privées ou publiques (De Moor 2011 : 425). Cela correspond au phénomène connu des enclosures qui s'est particulièrement développé en Angleterre dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, à travers lequel de larges étendues de champs ouverts, connus sous le nom de terrains communaux ou commons, ont progressivement été parcellisés et enclos (Hemmungs Wirtén 2013 : 2), dans un contexte marqué par l'augmentation démographique et l'industrialisation.

Ce retour par l'histoire est important pour comprendre les confusions qui sont apparues lorsque les chercheur.e.s des différentes disciplines ont commencé à s'intéresser plus largement à la question des communs à partir du milieu du XXe siècle. L'une des confusions les plus importantes a été introduite par Garrett Hardin dans son célèbre article « The Tragedy of the Commons », publié en 1968, dans lequel il explique que les communs sont susceptibles de surexploitation et donc de disparition. Sa thèse principale repose sur l'idée biaisée que les communs historiques étaient accessibles à tous et en tout temps. À la suite de la parution de cet article, les chercheur.e.s ont ainsi commencé à utiliser le terme commons pour faire référence à toute forme de ressources utilisées par tous et sans contrôle, ce qui ne correspond pourtant pas à sa définition historique (De Moor 2011 : 425).

L'article de Hardin a ouvert de nombreuses recherches portant sur les solutions à mettre en œuvre pour contrer la dégradation des communs. Mais ces travaux sont souvent restés coincés entre deux options : la prise en charge des communs par l'État ou par le marché. C'est dans ce contexte que le travail de la politologue Elinor Ostrom (1990), en proposant une troisième voie, a eu un retentissement important dans le monde académique, et même au-delà. La publication de son livre *Governing the Commons* constitue une étape essentielle dans les recherches sur la gestion des communs. Non seulement elle montre que l'exploitation des communs ne mène pas inéluctablement à leur fin, mais elle explore la diversité des arrangements institutionnels permettant leur gestion, sans pour autant avoir recours à l'État ou à la privatisation. Sa contribution est consacrée en 2009 lorsqu'elle reçoit, en même temps qu'Oliver Williamson, le prix Nobel d'économie pour son analyse de la gouvernance économique et celle des communs. La création de l'International Association for the Study of the Commons en 1989, et celle de l'International Journal of the Commons en 2007, révélatrices d'un engouement scientifique pour la question des communs, permettent la diffusion des théories et des méthodes dans les différentes disciplines et dans la société civile, à tel point que l'étude même des communs comporte aujourd'hui des enjeux politiques, sociaux et même éthiques (Peugeot et Piron 2015).

Les travaux d'Elinor Ostrom s'inscrivent dans une démarche résolument interdisciplinaire puisqu'elle utilise des études de cas, des concepts, des modèles et

des méthodes issues de différentes sciences sociales, et tout particulièrement de l'anthropologie. Loin de développer une perspective purement institutionnelle, Ostrom s'intéresse en effet avant tout aux stratégies développées par les acteurs sociaux pour gérer des ressources en commun. Elle s'appuie pour cela sur de nombreuses études de cas développées par des anthropologues pour comprendre par exemple les systèmes d'irrigation au Népal, dans les Philippines ou à Los Angeles, la gestion des forêts en Inde, en Asie, en Afrique et en Amérique latine ou encore la pêche côtière en Inde ou au Canada (Acheson 2011 : 320). Même si son usage de l'anthropologie est qualifié de fragmentaire, puisque sortant ces études de cas de leurs contextes politiques ou culturels, ses travaux sont néanmoins reconnus comme une contribution majeure à la discipline anthropologique (Rabinowitz 2010). Outre celle des interactions entre les hommes et leur environnement, les travaux d'Ostrom rejoignent bien d'autres questions intéressant les anthropologues. Ils interrogent directement la gestion des ressources collectives, la nature des liens de coopération et la fabrique des communautés (Rabinowitz 2010 : 104), la production des normes et des règles sociales, ainsi que de la propriété, privée ou publique (Acheson 2011 : 320). Enfin, en montrant le rôle important de la réciprocité dans la plupart des cas de gestion alternative des ressources, les anthropologues ont mis en évidence, à partir de leurs différents terrains, le fait que l'homme n'était pas uniquement animé par une logique économique, mais que le symbolisme était central dans les pratiques d'échange, renvoyant ainsi aux théories sur le don, concept dont les anthropologues ont étudié les multiples formes dans les sociétés humaines.

Dans la foulée des propositions théoriques de Hardin et de Ostrom, un véritable engouement s'est manifesté autour de la question de ces communs naturels, en anthropologie et dans les autres disciplines des sciences sociales. Ces travaux ont fourni des modèles inspirants pour d'autres types d'objets de recherche; plus récemment, les chercheurs ont commencé à identifier de nouveaux communs (new commons), comme des biens communs sociaux (social commons), qui constituent des ressources sociales ou des services destinés à des groupes sociaux spécifiques, des communs de nature intellectuelle ou encore culturelle, incluant des ressources aussi variées que la musique, l'artisanat, les technologies numériques, etc. (Nonini 2006 : 166-167). Certains anthropologues ont même avancé l'idée que les communs peuvent englober des dimensions plus invisibles de la vie sociale relevant du domaine cognitif, corporel ou affectif, par exemple chez les Urarina, peuple indigène du Pérou, pour lesquels la notion même de tranquillité doit être l'objet d'un partage ou d'une réciprocité (Walker 2015). L'extension du concept de communs à des domaines aussi divers de la vie sociale explique aujourd'hui la difficulté à en donner une définition uniforme et certaines ambivalences quant à ses usages et à ses analyses.

De façon plus générale, la naturalisation du discours sur les biens communs a nécessité de s'engager dans une réflexion critique sur cet objet, ce que l'anthropologie a pu prendre en charge à travers sa capacité à mettre en perspective la production du social. Le succès du terme ne s'est en effet pas limité au milieu académique. Dans le contexte des dernières décennies, alors que des corporations, des gouvernements et d'autres types d'institutions politiques, privées ou non gouvernementales, ont dépossédé certains groupes humains de leurs ressources dans la mouvance de la mondialisation néolibérale, des stratégies de résistance et de lutte pour conserver ou

retrouver le contrôle sur ces biens se sont développées (Nonini 2006 : 165). Dans le même temps, les propositions théoriques sur les communs ont mis en valeur des solutions de rechange séduisantes face à la mainmise du marché ou de l'État sur ces ressources. Les anthropologues ont ainsi montré que ces luttes ne concernent pas seulement le contrôle des ressources matérielles mais également le contrôle des significations culturelles associées aux communs et aux processus qui les préservent ou les détruisent (Nonini 2006 : 165). Les stratégies et les perspectives antagonistes des différents groupes se disputant les communs sont ainsi devenues des objets de recherche riches pour l'anthropologie. Dans le contexte sud-américain où la surexploitation des ressources naturelles s'impose comme un nouveau paradigme économique, le constat que chacune des deux parties réutilise le concept de biens communs et de communs pour légitimer, d'un côté, l'exploitation des ressources naturelles et, de l'autre, la lutte contre cette exploitation, rappelle la nécessité de repenser les fondements ontologiques de chacune de ces deux façons de concevoir la relation entre les humains et le monde naturel. Dans ce cadre, les peuples autochtones nous invitent plutôt à penser ces confrontations ontologiques à travers le concept d'« incommuns » ; celui-ci révélerait plutôt l'existence et la persistance d'une certaine incompatibilité entre différentes façons d'être au monde. En effet, alors que les entreprises extractrices font reposer leurs justifications sur la distinction entre nature et culture, et plus précisément sur le contrôle de la nature par les êtres humains, les peuples autochtones de leur côté se perçoivent en continuité avec le monde naturel, engagé dans une relation réciproque avec lui et dans l'obligation de le protéger (Blaser et De La Cadena 2017 : 186-187).

Références

Acheson J. (2011), «Ostrom for Anthropologists», *International Journal of the Commons*, vol.5, n°2, p.319-339. <http://doi.org/10.18352/ijc.245>

Blaser M. et M. de la Cadena (2017), «Les incommuns: une introduction», *Anthropologica*, n°59, p.185-196. <https://doi.org/10.3138/anth.59.2.t02>

Dardot P. et C. Laval (2014), *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*. Paris, La Découverte.

De Moore T. (2011), «From Common Pastures to Global Commons: A Historical Perspective on Interdisciplinary Approaches to Commons», *Nature Sciences Sociétés*, vol.4, n°19, p.422-431. <https://doi.org/10.1051/nss/2011133>

Hardin G. (1968), «The Tragedy of the Commons», *Science*, vol.162, n°3859, p.1243-1248. <https://doi.org/10.1126/science.162.3859.1243>

Hardt M. et A. Negri (2012), *Commonweath*, Paris, Stock.

Hermungs Wirten E. (2013), «Passé et présent des biens communs. De l'utilisation des terres au partage d'informations», *La vie des idées*, en ligne. <http://www.laviedesidees.fr/Passe-et-present-des-biens-communs.html>

ISSN : 2561-5807, Anthropen, Université Laval, 2020. Ceci est un texte en libre accès diffusé sous la licence CC-BY-NC-ND, <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Citer cette entrée : Hervé, Caroline (2018-12-21), Communs. Anthropen. <https://doi.org/10.17184/eac.anthropen.086>

Nonini D. M. (2006), «Introduction: The Global Idea of “the Commons”», *Social Analysis: The International Journal of Social and Cultural Practice*, vol.50, n°3, p.164-177. <https://www.jstor.org/stable/23182116>

Ostrom E. (1990), *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press.

Peugeot V. et F. Piron (dir.) (2015), «Enjeux éthiques des (biens) communs», *Éthique publique*, vol.17, n°2.
<https://journals.openedition.org/ethiquepublique/2219>

Rabinowitz D. (2010), «Ostrom, the Commons, and the Anthropology of “Earthlings” and their Atmosphere», *Focaal – Journal of Global and Historical Anthropology*, n°57, p.104-108. <https://doi.org/10.3167/fcl.2010.570108>

Walker H. (2015), «Equality without Equivalence: An Anthropology of the Common», *Malinowski Memorial Lecture 2015*, en ligne
<http://www.lse.ac.uk/newsAndMedia/videoAndAudio/channels/publicLecturesAndEvents/player.aspx?id=3104>